



Refus prolongation arret de travail par le medecin conseil

Par **isabelle goupil**, le **19/11/2018** à **17:36**

Bonjour,

je vous explique mon cas: Je suis intérimaire, j'étais en ALD pendant 17 mois pour plusieurs douleurs dans le dos jusqu'au 28.10.18.

j'ai interrompu cet arret le 02.10.18 pour reprendre un travail en intérim qui me semblait possible dans ma situation. Malheureusement au bout de 4 jours je n'en pouvait plus. A nouveau arret de travail pour la même maladie. Convocation chez le médecin conseil qui conclu a une fibromyalgie donc pas reconnu par la sécu! il me signifie qu'a la fin de mon arret de travail le 09.12.18 je devrais me mettre au chômage car les I.J ne seront plus payées par la sécu! Ma question est: est ce que je peux me remettre en maladie pour une autre pathologie que pour le dos? (par ex dépression ou autre..) en ayant a nouveau droit aux I.J? Ya t'il des conditions spéciales a remplir?

Par **P.M.**, le **19/11/2018** à **19:10**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème de Sécurité Sociale...

De toute façon, vous ne pouvez pas vous remettre en arrêt puisque c'est seulement le médecin traitant qui peut décider de vous en prescrire un...